



BUDGET COMMUNAL 2021



Sur cet exercice 2021, la municipalité a établi, pour la première année, un **rapport d'orientation budgétaire**, afin de mieux expliciter le

contexte conjoncturel et structurel qui influe sur le cadre budgétaire communal. Vous pourrez le lire sur le site internet de la Mairie dans la rubrique « Vie communale / Finances municipales ».

Le Conseil Municipal a voté le 13 avril un budget prévisionnel pour 2021 d'un peu **plus de 2 millions d'euros**.

Ce budget tient compte d'un contexte macroéconomique global, celui d'une récession économique majeure suite à la crise sanitaire.

Mais il tient compte, aussi, du Plan de relance introduit par l'Etat, car plusieurs volets du Plan de relance concernent des financements pour les collectivités locales.

La municipalité entend pouvoir obtenir une part de ces aides de l'Etat. Elle en a grand besoin, autant pour la mise aux normes des équipements communaux et pour les rendre plus économes en énergie, que pour permettre le maintien d'une offre artisanale ou commerciale de proximité ou pour amorcer la reprise d'une activité culturelle dans le village.

Ce budget conjugue ainsi la rigueur d'autant plus nécessaire dans ce contexte difficile, et des choix de dépenses ciblés sur les objectifs de la majorité

municipale tels que l'entretien du village ou l'aide aux personnes vulnérables.

Sur la section de fonctionnement (ensemble des dépenses courantes – traitements, indemnités, entretien...- et des revenus - impôts, dotations...), le budget anticipe une baisse de recettes, au vu de la poursuite de la crise sanitaire et des mesures de confinement sur la première partie de l'année :

- moins 30% pour les activités sportives (tennis et multisports),
- moins 7% pour les produits liés au périscolaire,
- moins 20% pour les produits de locations immobilières.

Les dépenses de fonctionnement sont ciblées notamment sur l'entretien du village, par exemple en externalisant une partie de la tonte des espaces verts, et sur le budget du CCAS (Centre communal d'action sociale).

Sur la section d'investissement (actions concernant essentiellement le patrimoine, et le remboursement des emprunts), les recettes sont en hausse, grâce au report de l'excédent de fonctionnement de 2020, fruit d'une gestion rigoureuse. Le budget reste prudent quant aux recettes attendues sous forme de subventions : des décisions modificatives seront prises au cours de l'année lors de l'obtention de subventions pour des travaux ou équipements. Les dépenses d'investissement comprennent notamment des travaux de réfection de bâtiments (toiture de l'immeuble de logements du 50 route de Touran...) et de réparations de voirie. Y figure aussi la révision du Plan local d'urbanisme.

A noter également un remboursement de

24 000 € sur une dette de 150 000 € contractée en 2012 auprès de Marne et Gondoire pour l'enfouissement des réseaux rue du Châtelet, dette passée à 136 500€ toujours en attente de remboursement et pour laquelle nous avons établi un échéancier de 2000 € par mois.

HORAIRES DE LA MAIRIE



En raison de l'épidémie, la Mairie est fermée au public MAIS reçoit sur rendez-vous. N'hésitez pas à nous appeler :

- entre 9h et 12 h et 14h et 16h les lundis, et jeudis,
- le samedi à partir du 15 mai de 9h à 12h,
- entre 9h et 12h les mardis et vendredis.

D'autre part, des rendez-vous peuvent être accordés en dehors de ces créneaux après accord téléphonique.

La mairie sera fermée les samedis en juillet et en août.

VACCINATION



A ce jour, 87 personnes (âgées, ou à risques) se sont inscrites en mairie et ont pu ainsi bénéficier

d'un vaccin au Totem. La campagne de vaccination évolue vite, et les dotations en vaccins sont en constante augmentation. Dorénavant les personnes éligibles à la vaccination en centre doivent s'inscrire directement auprès des centres de vaccination. En cas de difficulté majeure, contactez la mairie au **01 64 02 26 17**. L'offre vaccinale s'est enrichie dans notre région avec l'installation d'un très grand centre de vaccination au sein du centre de convention de l'Hôtel Disney's Newport Bay Club de Disneyland Paris. Ce lieu est accessible par l'avenue Paul Séramy à Chessy. Ce centre vaccine au minimum 1000 personnes par jour. Il est ouvert 7j/7. Une cellule d'information au public est mise en place au numéro **01 64 71 77 79** tous les jours de 8h30-12h30 et de 14h-17h pour accompagner ce dispositif.

Les inscriptions sont possibles en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/seine-et-marne/grand-centre-de-vaccination-covid-19-disney-village>

CALENDRIER DE LA VACCINATION	mai 1	mai 10	juin 15	VACCIN PFIZER OU MODERNA	VACCIN ASTRA ZENECA OU JANSEN
0-17 ans	✗	✗	✗	✗	✗
18-49 ans	✗	✗	✓	✓	✗
avec comorbidités	✓	✓	✓		
50-54 ans	✗	✓	✓	✓	✗
avec comorbidités	✓	✓	✓		
55-59 ans	✓	✓	✓	✗	✓
avec comorbidités	✓	✓	✓	✓	✓
60 ans et plus	✓	✓	✓	✓	✓
avec comorbidités	✓	✓	✓		

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les élections régionales et départementales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021. La salle des mariages, lieu habituel



du vote, étant trop petite pour organiser ce scrutin dans le respect des consignes sanitaires, la Commune organisera les élections en plein air, sur le parking de la Jonchère (en face de la pharmacie).

Besoin d'une procuration ? Effectuez votre demande en ligne, en toute simplicité.

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

**Vous êtes disponible le 20 et/ou le 27 juin ?
Vous aurez reçu vos deux injections vaccinales anti-covid au plus tard le 5 juin ?
Inscrivez-vous auprès de la Mairie pour participer à la tenue du bureau de vote et/ou au dépouillement.**



DEPLACEMENTS A MARNE LA VALLEE



Vos collectivités vous invitent à participer à l'élaboration du Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée. Participez à la concertation : accédez au questionnaire en ligne et faites valoir vos droits à la mobilité !

Véritable feuille de route locale en matière de transports et de mobilités, la définition des priorités du futur Plan Local des Mobilités ne pourra pas se faire sans vous. Vous utilisez régulièrement les transports en commun, la voiture individuelle ou une solution de mobilité durable ? Votre contribution nous intéresse !

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire vous invite à prendre part à cette concertation citoyenne.

<https://plm-mlv.fr/>

BUS COVID DU 7 AVRIL

Pas moins de 81 tests sur le parking de la Jonchère, le mercredi 7 avril.

Le taux de positivité ne nous a pas été communiqué par le laboratoire.



CONTENEURS DU SIETREM



Si le volume de votre conteneur ne suffit plus : appelez le Sietrem qui vous fournira la taille supérieure ou procédera à une nouvelle dotation d'un conteneur supplémentaire.

Tél : 08 00 770 061 (service et appel gratuit)



La balayeuse de Lagny-sur-Marne passera dans le village le **mardi 18 mai**. Afin de faciliter son passage, ne laissons pas nos véhicules sur la voirie.

TENNIS CLUB : MOTIVES !

Le Tennis club de Conches reste motivé et continue de faire des rattrapages pour les jeunes de l'école de tennis.

Les enfants et parents ont contribué avec persévérance à la continuité des cours malgré des changements d'horaires et de planning.

Les adultes du club ont eux aussi repris les cours aux heures du déjeuner : un effet positif du télétravail.

Merci aux éducateurs, Violaine, Nathalie et Jean-Michel pour leur disponibilité.



STATIONNEMENT



Tout arrêt ou stationnement susceptible de compromettre la bonne visibilité est considéré comme dangereux dans le Code de la route. Aussi, évitez de vous garer trop près à droite ou à gauche des entrées de garage.

Par ailleurs, en l'absence de matérialisation de places, le Code de la route interdit le stationnement à cheval sur les trottoirs. Se garer le long du trottoir permet aux piétons de circuler en toute sécurité.

CHICANES DE LA ROUTE DE TOURNAN

L'expérimentation va prendre fin à la mi-mai, la signalisation et les chicanes seront retirées. Une demande de subvention a été déposée fin avril pour une pose de chicanes en dur. La réponse du Département sera apportée sous 9 mois et la subvention potentielle sera, alors, versée dans les mois qui suivent la décision.



VELO AVEC LES RANDONNEURS DE LA BRIE



Vous aimez le vélo ? Vous souhaitez découvrir les petites routes de la Brie en peloton ? Venez nous rejoindre ! Les « Randonneurs de la Brie » est un club cyclo affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme, créé à Conches en 1980.

Nous organisons des sorties hebdomadaires :

- le dimanche matin à 9h00 l'hiver, 8h30 à l'inter-saison et 8h00 l'été, pour des distances comprises entre 60 et 100 kms. Allure moyenne : entre 22 et 25 km/h.
- le mercredi après-midi à 14h00, sorties de 70 kms.

Nous participons également aux sorties organisées par des clubs voisins (Thorigny, St Germain, Villeneuve le Comte...) ou au niveau national (Semaine Fédérale, brevet de la montagne de Reims...). Un séjour d'une semaine dans une région est aussi proposé chaque année (Ex : Alsace, Bretagne, Normandie).

Le club comprend 25 membres, dont 3 féminines, originaires de Conches et des communes avoisinantes. Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site web :

[http://club.quomodo.com/randonneurs de la brie](http://club.quomodo.com/randonneurs_de_la_brie)

N'hésitez pas à nous contacter : Patrice ALLAIN, Président. Tél : 06 31 46 11 65.
patmaupat@dbmail.com

Forum de l'emploi à Bussy Saint Georges
Mercredi 9 juin 2021 de 10 à 17 h
Gymnase Maurice Herzog – Boulevard des Genêts

Le texte ci-dessous a été écrit sous la seule responsabilité de ses auteurs. Il n'est en aucun cas cautionné par la rédaction du bulletin d'informations municipales qui ne vérifie pas les informations diffusées. Il est reproduit tel que communiqué, dans la limite des contraintes de parution.

EXPRESSION DES ELUS DE L'OPPOSITION

26 760 € H.T. C'est le coût que la commune devra supporter une fois de plus, l'équipe majoritaire souhaitant réviser à tout prix le PLU afin de "mieux protéger notre village et la bétonisation" (Conch'Infos – 04/21).

Or :

- Ce travail a déjà été réalisé sous la précédente mandature avec le cabinet CDHU, en respectant protection environnementale et règles imposées par l'Etat : notre village ne devait pas être pénalisé financièrement et se voir imposer par la préfecture des choix non souhaités.

- Lors du conseil municipal du 27/08, nous avons voté pour la mise à jour de deux corrections mineures.

- Lors de la dernière commission urbanisme du 25/09, il n'a jamais été question ni du choix du cabinet ni d'un tel montant pour une révision, au regard des finances de la commune.

- La décision de retenir le cabinet Rivière et Letellier n'a fait l'objet d'aucune consultation ni information des élus minoritaires, contrairement à ce qui avait été fait sous la précédente mandature. Nous avons découvert cette information dans le bulletin municipal.

L'absence de communication continue à battre son plein. Cela ne peut avoir que des répercussions négatives pour nos administrés.

F. Nion, I. Thomas et J. Lanuza

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Van Long Nguyen, survenu dimanche 25 avril. Monsieur Nguyen a été conseiller municipal de 2001 à 2014, ainsi que conseiller communautaire. Nous présentons nos plus sincères condoléances à son épouse, à ses enfants et à toute sa famille.